

annonce que les subventions à la production cessent aujourd'hui et au Cap-Breton et partout au Canada. Mais, qu'il soit bien compris que le Gouvernement est disposé à examiner à nouveau les exigences des producteurs de houille au Cap-Breton et à leur venir en aide au moyen de subventions, à condition que le conflit industriel qui sévit actuellement se règle de manière que l'industrie puisse fonctionner de façon profitable.

L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) trouve à redire au genre de subvention accordée à la région, subvention basée sur la garantie contre toute perte de la part des exploitants. Voilà qui est inopportun en ce moment, puisque toute exploitation est suspendue au Cap-Breton,—il y a donc lieu de suspendre les subventions à la production dans l'île du Cap-Breton aussi bien que dans les autres parties du pays. J'ajoute que le Gouvernement est disposé à conférer avec les chefs du syndicat ouvrier et les exploitants afin d'établir une certaine forme de subvention qui permettra à la région de reprendre la production sur une base économique.

Le prix de la houille dans l'Ouest s'est affaïssé au-dessous du niveau maximum, dans bien des cas. Il s'est effectué des ventes de charbon là-bas à des prix inférieurs aux plafonds, et l'on croit que la suppression de la subvention n'aura pas pour effet d'augmenter les prix dans l'Ouest canadien.

Quant à la situation dans l'Est du pays, elle est trop incertaine dans le moment pour qu'on puisse l'analyser; en effet, la production est arrêtée.

Pour ce qui est des importations, nous avons subventionné le charbon canadien assez longtemps, de sorte que la suppression des subventions fera monter le prix de la houille importée pour fins domestiques. Dans ce cas encore, nous envisageons la réalité en reconnaissant que ceux qui n'utilisent pas de charbon ne devraient pas être appelés à défrayer le coût de subventions destinées aux usagers de cette denrée.

M. COLDWELL: Au sujet des subventions aux producteurs du Cap-Breton, le ministre peut-il nous dire à quelle date on a discontinué la subvention destinée à protéger la compagnie contre les pertes éventuelles?

Le très hon. M. HOWE: Le 31 mars.

M. COLDWELL: Ainsi, depuis deux mois, la compagnie a touché cette subvention pendant que sévissait la grève?

Le très hon. M. HOWE: C'est exact. Elle l'a touchée en vertu d'un accord que le Gouvernement s'était engagé à respecter jusqu'à la fin de l'année financière.

M. COLDWELL: En somme, cette subvention s'est trouvée à compenser les pertes dues aux grèves?

Le très hon. M. HOWE: Tel a été le résultat depuis deux mois. Quand le Gouvernement a conclu l'accord, il ne prévoyait pas de grève.

L'honorable député de Vancouver-Est a affirmé qu'en voulant mettre à exécution son plan de retour à une économie libre, le Gouvernement a mis de côté tous ses plans relatifs à un ordre social nouveau. Il va sans dire que cette affirmation est entièrement fausse. Le Gouvernement a jeté les bases d'un ordre social nouveau et continuera à élaborer des plans en ce sens, selon les exigences de la situation, mais je ne traiterai pas le sujet plus à fond ce soir.

Le Gouvernement n'a pas abandonné, loin de là, son programme de stabilisation des prix. A preuve de l'efficacité de cette politique, je signale le dernier rapport annuel de la Steel Company of Canada. Un diagramme qui figure au rapport indique ce qui s'est accompli dans la régie de la matière première la plus essentielle à la production du pays. Pour les fins de la comparaison, donnons le chiffre 100 au prix de l'acier, aux salaires et au niveau des prix, en décembre 1939. A la fin de décembre 1945, le prix de l'acier accusait une hausse de 2 p. 100; l'indice du coût de la vie, une hausse de 17 p. 100; les salaires des ouvriers de l'acier, une augmentation de 31 p. 100.

M. COLDWELL: Le rapport indique-t-il l'augmentation du rendement par heure de travail?

Le très hon. M. HOWE: Non, mais c'est là, naturellement, que se trouve l'explication. A la fin de décembre 1946, le prix de l'acier avait augmenté de 15 p. 100; l'indice du coût de la vie, de 23 p. 100; les salaires dans l'industrie de l'acier, de 54 p. 100. La stabilisation des prix a été efficace dans ce secteur de l'industrie des aciéries, sans qu'on ait recouru aux subventions. Le résultat est dû à une plus grande efficacité administrative et à un meilleur rendement de la main-d'œuvre. La réglementation des prix de l'acier fournit un exemple des raisons pour lesquelles notre économie est plus saine que celle de tout autre pays et notre production, mieux en état de soutenir la concurrence que celle d'aucun autre pays. Nos industries de base ont su reconnaître la nécessité de maintenir les prix conformes à la valeur. C'est là, à mon sens, une condition indispensable à une prospérité durable. Les pays qui ont perdu de vue ce rapport et qui ont laissé les prix dépasser de beaucoup